

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 9 MARS 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

BUGHJETTU PRIMITIVU DI U BUGHJETTU ANNESSU DI U
LABURATORIU D'ANALISI DI U PUMONTI

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE 2023 DU
LABORATOIRE D'ANALYSES DU PUMONTI

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport est en annexe.

**Budget Primitif du budget annexe 2023
du Laboratoire d'Analyses Pumonte**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse
Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

Le budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonte regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses liées au fonctionnement du laboratoire départemental du Pumonte, laboratoire public d'analyses en matière de sécurité alimentaire et de qualité environnementale.

Le laboratoire est, conformément à la loi NOTRE (article 24), un élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire et fait partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Il a été le premier de Corse à obtenir l'accréditation COFRAC en 2001, gage de la reconnaissance de son savoir-faire analytique et de son impartialité. Il est depuis accrédité sur les programmes en hygiène alimentaire, en santé animale, en physico chimie et bactériologie de l'eau.

Le laboratoire Pumonte est agréé :

- par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les analyses en santé animale,
- par le Ministère de la santé pour le contrôle sanitaire des eaux (depuis 1967),
- par le Ministère chargé de l'environnement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Le laboratoire Pumonte réalise les contrôles officiels dans le domaine de la santé publique vétérinaire, agroalimentaire, de la qualité de l'eau et de l'environnement pour la Corse-du-Sud.

La **Mission de service public** du laboratoire Pumonte repose sur la santé vétérinaire, la surveillance épidémiologique des élevages et de la faune sauvage, la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par sa connaissance du contexte épidémiologique local (Trichinellose, brucellose, zoonose...). En agro-alimentaire, le laboratoire réalise les analyses microbiologiques et physico-chimiques sur les denrées alimentaires et assure l'autocontrôle alimentaire de la majorité des crèches, des cantines scolaires ainsi que des collèges et lycées de la Corse du Sud, des abattoirs (SMAC...).

Il participe aux contrôles officiels de la DSV (à la suite des inspections ou aux toxi-infections alimentaires collectives de la Corse-du-Sud).

Dans le domaine concurrentiel, il est détenteur du marché de l'ARS. A ce titre, il a en charge la réalisation du contrôle légal des eaux pour la Corse-du-Sud en matière de prélèvements et analyses (eaux de consommation humaines, eaux de baignades mer, rivières, piscines). Le laboratoire assure aussi le contrôle de l'ensemble des

stations d'épuration de la Corse pour les autocontrôles de Kyrnolia et les contrôles réalisés par le SATESE.

Le laboratoire facture les analyses réalisées pour le compte des services de l'Etat, les collectivités, des industriels (ISDN, industrie agro-alimentaire), les services de la collectivité et offices et bénéficie d'une subvention indirecte de l'ODARC qui correspond au remboursement des analyses pratiquées pour la surveillance des cheptels de Corse. Le laboratoire bénéficie également d'une participation du budget général de la Collectivité de Corse.

Issus des lois de décentralisation de 1982, les laboratoires d'analyses (vétérinaires) ont été transférés dans les années 1990 aux conseils généraux. Pour information, une vingtaine de départements ont fermé leurs laboratoires publics en raison de déficits trop importants. Ce mouvement s'est accentué ces dernières années du fait de la privatisation du marché de contrôle sanitaire des eaux. Dans ce cas, les analyses sont exécutées par des laboratoires privés. La Collectivité de Corse a souhaité conforter le choix, malgré son coût, de maintenir cette activité de service public afin d'éviter aux agriculteurs et aux sociaux-professionnels locaux d'externaliser les analyses indispensables à leur activité, ce qui engendre une subvention à l'équilibre, résultat de la différence entre les recettes et les dépenses.

Il est essentiel d'appréhender également cette subvention dans le contexte des missions et des obligations de service public qui sont confiées aux laboratoires d'analyses par les services d'Etat, en particulier pour les analyses réglementaires de santé animale dont le tarif national est en dessous du prix de revient (analyses spécifiques réalisées en petites séries qui n'intéressent pas les laboratoires privés).

1. Les équilibres du budget annexe

Pour l'exercice 2023, les équilibres du budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonte s'établissent comme suit :

LABORATOIRE PUMONTE	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles	Ordre	TOTAL	Réelles	Ordre	TOTAL
Crédits d' investissement votés au titre du présent budget	210 000	44 050	254 050	0,00	254 050	254 050
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 174 800	254 050	4 428 850	4 384 800	44 050	4 428 850
TOTAL	4 384 800	298 100	4 682 900	4 384 800	298 100	4 682 900

Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 4 682 900 € en diminution de - 3,3 % par rapport à l'année 2022 (PM : 4 843 166 €).

La subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Collectivité de Corse est inscrite au programme 3214 et s'appuie sur une évaluation prudente. D'un montant de 2 990 800 €, elle est en nette baisse par rapport à celle prévue au BP 2022 (PM : 3 383 066 €).

A l'issue de l'exercice 2022, le montant de la subvention d'équilibre du laboratoire Pumonte s'est établi à 2 641 869 €, soit 0,741 M€ de moins que le montant inscrit au BP 2022. Un différentiel qui se justifie notamment par une hausse des recettes du laboratoire en 2022 (+ 330 000 € par rapport au prévisionnel).

2. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles totales inscrites au budget du laboratoire d'analyses du Pumonté représentent un montant de 4 384 800 €, en baisse de - 2,02 % par rapport au BP 2022 (pour mémoire : 4 475 066 €).

▪ Les dépenses réelles de fonctionnement

	Chapitre nature	Voté BP 2022	Propositions BP 2023	Evolution %
Dépenses de fonctionnement	Charges à caractère général 011	851 066,00	774 900,00	-8,95%
	Charges de personnel 012	3 344 000,00	3 399 800,00	1,67%
	Autres charges de gestion courante 65	-	100,00	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 195 066,00	4 174 800,00	-0,48%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'établissent à 4 174 800 € (au lieu de 4 195 066 € au BP 2022), soit une diminution de - 0,48 %.

Ce budget regroupe les dépenses de structure (fluides ...), les dépenses en fournitures et prestations directement en relation avec l'activité d'analyse du laboratoire départemental et les dépenses de personnel (rémunérations et charges de personnel titulaire et non titulaire).

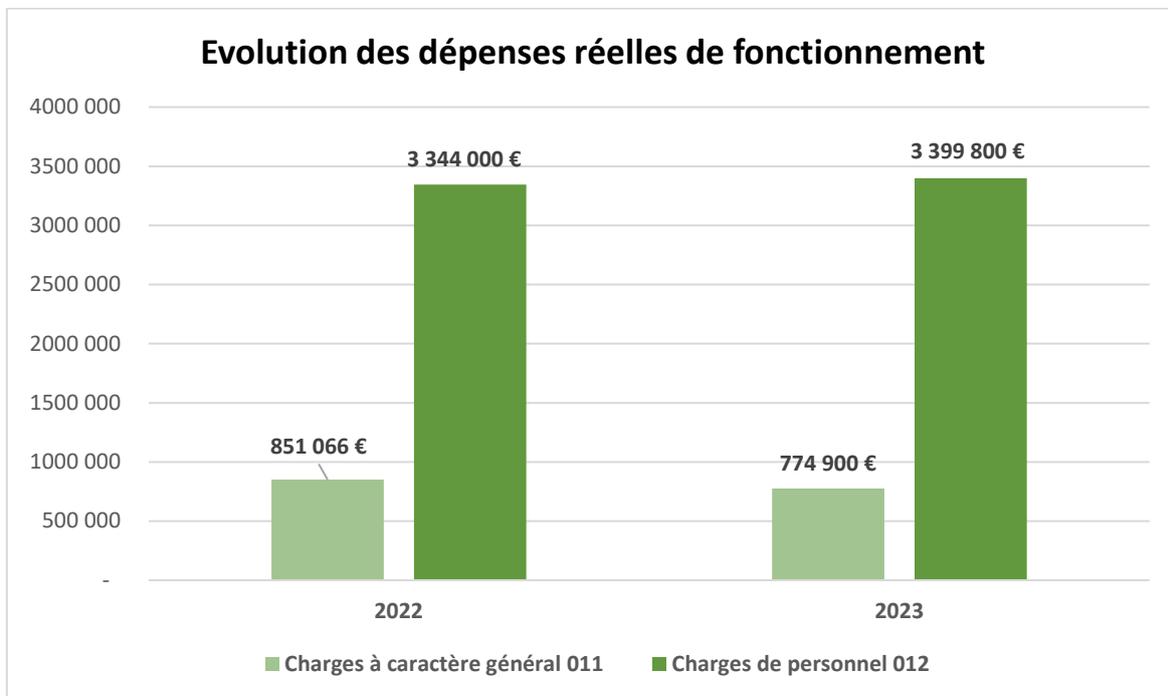
Le montant des charges à caractère général estimé à 774 900 € diminue de 8,95 % par rapport à l'exercice 2022 (PM : 851 066 €) et représente 18,5 % du montant des DRF.

Ces crédits de paiement permettront d'assurer le bon fonctionnement du laboratoire et son approvisionnement en réactifs et produits analytiques (bactériologie des eaux, alimentaire, vétérinaire, chimie), d'assurer la maintenance et les contrôles de sécurité de ses appareils ainsi que la sous-traitance des analyses dans le cadre du marché de l'Agence Régionale de Santé. Ils permettront également la passation de contrats de prestations de service pour les déchets biologiques et chimiques.

Il est important de préciser qu'un audit a été réalisé en interne avec l'ensemble des directions supports compétentes de la collectivité afin d'ajuster les dépenses de chacune en fonction des consommations des années antérieures et des besoins exprimés

Concernant les dépenses propres au laboratoire, celles-ci sont en baisse par rapport à celles de l'année passée (540 000 € en 2023 / 613 800 € en 2022).

La part consacrée aux charges de personnel est évaluée à 3 399 800 € contre 3 524 000 € en 2022 (BP + BS), tenant ainsi compte de la valorisation du point d'indice.



▪ Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 210 000 € (PM 280 000 € au BP 2022), soit une baisse de - 25 % par rapport à 2022.

Cette baisse correspond aux acquisitions de véhicules intervenues en 2022 et non renouvelées en 2023.

Les crédits d'investissement inscrits sont destinés à l'acquisition d'un nouvel appareillage technique, le remplacement de paillasses, l'entretien du bâtiment, les études d'extension des locaux, l'acquisition de matériels de bureaux et d'équipements informatiques tels que l'application « GED » .

Dépenses d'investissement	Chapitre nature	Voté BP 2022	Propositions BP 2023	Evolution %
	Immobilisations incorporelles 20	30 000,00	50 000,00	66,67%
	Immobilisations corporelles 21	250 000,00	160 000,00	-36,00%
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	280 000,00	210 000,00	-25,00%

3. Les recettes réelles

Constituées uniquement de recettes de fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 4 384 800 €, en diminution de - 2,02 % par rapport au BP 2022.

▪ Les recettes réelles de fonctionnement

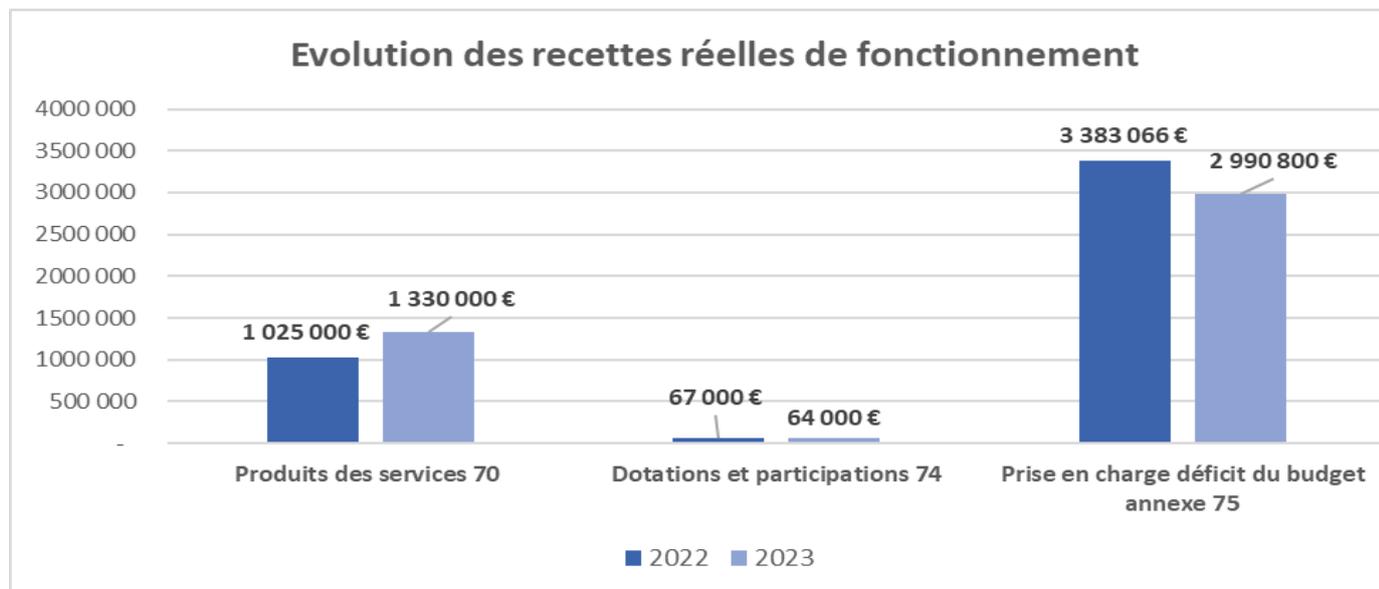
Recettes de fonctionnement	Chapitre nature	Voté BP 2022	Propositions BP 2023	Evolution %
	Produits des services 70	1 025 000,00	1 330 000,00	29,76%
	Dotations et participations 74	67 000,00	64 000,00	-4,48%
	Prise en charge déficit du budget annexe 75	3 383 066,00	2 990 800,00	-11,59%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 475 066,00	4 384 800,00	-2,02%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors contribution du budget général) s'établissent à hauteur de 1 394 000 €.

Elle se décomposent comme suit :

- 1 330 000 € en produits des services (taxes d'analyses), soit une augmentation de + 29,76 % par rapport à la prévision 2022 (PM 1 025 000 €).
- 64 000 € de subvention ODARC dans le cadre de l'aide à l'élevage sur les analyses de prophylaxie ovins, caprins et bovins (PM : 67 000 € en 2022).

Le montant des recettes encaissées en 2022 est de 1 393 320 € ; ce qui représente un montant supérieur au prévisionnel (1,092 M€) qui s'explique par la reprise d'activité post-Covid et un rattrapage des impayés des années antérieures.



La section d'investissement est entièrement financée par le virement de section et les amortissements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.